

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JANVIER 2016



© Studio Bonnardot

EDITO

## Editorial

A l'aube de cette dernière année de la législature, je tiens à souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, joie et santé pour l'année 2016.

Je me retourne une dernière fois sur l'année 2015 et ne peux malheureusement que constater tous les problèmes rencontrés au niveau mondial. Si la Suisse a encore plus ou moins été épargnée jusqu'à ce jour, nous ne pouvons plus exclure qu'un jour ou l'autre la folie actuelle ne nous frappe de plein fouet.

Il me semble donc de circonstance de vous adresser mes vœux ci-dessus car si cela se concrétise pour vous tous, nous aurons réussi ensemble le plus important pour que chacun d'entre nous se sente le mieux possible dans sa vie de tous les jours.

La situation économique générale en Suisse va vraisemblablement se compliquer ces prochaines années et nous aurons besoin de plus de compréhension et d'entraide afin que chacun puisse trouver sa place dans la société.

A notre niveau, je suis heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que les démarches entreprises par la Municipalité auprès du Fonds suisse de secours et du Canton du Valais pour les propriétaires viticoles touchés par les intempéries de 2014 ont abouti à la prise en charge partielle des coûts à leur charge.

De même que pour les propriétaires de bâtiments qui ont été dédommagés par leurs assurances, tous les frais engendrés ne seront pas couverts, encore moins ceux surtout émotionnels et non monétaires. J'espère que ces aides apporteront un peu de baume au cœur des personnes lésées et peux vous assurer que la Municipalité a démarré les études devant mener à la sécurisation des torrents de l'ouest afin d'éviter dans toute la mesure du possible que de tels événements ne se reproduisent

à l'avenir, tout en étant consciente que le risque zéro n'existe cependant pas.

Je transmets également toute ma sympathie à celles et ceux qui ont été touchés par la maladie ou le deuil durant l'année 2015.

Excellente lecture des informations trimestrielles que nous vous donnons et au plaisir d'une prochaine rencontre.

*Stéphane Germanier*  
Président

### DANS CE NUMÉRO

Jubilaires .....	2
Profession passion 2015 .....	2
Inauguration des Plantys .....	3
Animations socioculturelles .....	3
Construction d'une crèche, UAPE et nurserie .....	4-5
Terrain de football en gazon synthétique .....	6
Circulation routière .....	6
Favoriser les haies d'arbustes indigènes .....	7
La nature cherche des bénévoles .....	7
Plan de scolarité 2016 - 2017 .....	8
Agenda 1er semestre 2016 .....	8
Promotions civiques 2015 .....	9
Mérites sportifs et culturels 2015 .....	10
Une transition dans la continuité .....	10
Les constructions .....	11
Conseil général .....	11
Décisions du Conseil municipal - 4ème trimestre 2015 .....	12
Budget 2016 .....	13-15
Personnel communal .....	15

## JUBILAIRES

### Nonante ans de Jules Délèze, Alba Sauthier, Lucia Gaudard et Elisa Franze

L'air de Vétroz semble convenir à nos aînés. En effet le Conseil municipal a eu l'honneur de fêter quatre nouveaux nonagénaires en cette fin d'année 2015. Fin septembre, M. Jules Délèze et Mme Alba Sauthier ont passé ce cap, ce fut ensuite le tour de Mme Lucia Gaudard en novembre, et enfin Mme Elisa Franze en décembre (photo dans notre prochaine édition). Avec les trois autres jubilaires déjà célébrés plus tôt en 2015, ce ne sont donc pas moins de sept membres de la classe 1925 de Vétroz qui entament cette nouvelle année 2016.



Délèze Jules Maurice - 24.09.1925



Sauthier Alba Aline - 30.09.1925



Gaudard Lucia Gabrielle Eugénée - 25.11.1925

PROFESSION

PASSION

La commission culturelle de Vétroz a décidé en 2015, de faire découvrir à la population des jeunes Vétrozains qui ont eu un parcours professionnel plutôt atypique.

Les rencontres organisées sur cinq soirées ont permis à l'assistance de découvrir des univers aussi différents que musicien, agriculteur, ingénieur, historien ou œnologue.

Merci au public venu nombreux.

Un grand merci également aux jeunes professionnels, Cédric, Cindy, Gilles, Bertrand et Chloé qui n'ont pas

hésité à donner leur temps pour ce projet et que nous avons retrouvé autour d'une dernière table ronde jeudi 3 décembre dernier.

Voilà la saison 2015 est terminée.

Nous vous donnons rendez-vous en 2016 pour un nouveau projet et espérons que vous répondrez aussi nombreux à nos invitations.

*Pour La Commission culturelle  
Véronique Papilloud, présidente*





© Studio Bonnardot

## INAUGURATION DES PLANTYS

Le Centre scolaire des Plantys, agrandi et rénové, a été inauguré officiellement le 8 octobre 2015 en présence des autorités communales et cantonales et des acteurs impliqués dans le projet. Une porte-ouverte a également été proposée à la population une semaine plus tard afin de permettre au plus grand nombre de découvrir cette réalisation.



© Studio Bonnardot

© Studio Bonnardot

© Studio Bonnardot

## ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Le programme des vacances de Noël est là ! Merci de vous inscrire aux activités auxquelles vous souhaitez participer. Contacts et inscriptions obligatoires - 079 937 84 05 - penelope.bussien@vetroz.ch

<b>21.12</b>	15h00 - 18h00	Atelier pâtisserie	Salle paroissiale	Prix : 1.-/personne
	Brownie, rocher au chocolat et sablés. Atelier pâtisserie pour les gourmands Prendre une boîte métallique pour apporter les gâteaux à la maison			
<b>22.12</b>	18h00 - 21h00	Soirée cinéma	Salle paroissiale	Entrée libre, gratuit
	Adeptes du 7ème art, venez pour une séance exceptionnelle.			
<b>23.12</b>	14h00 - 19h00	Marché Noël Montreux	Salle paroissiale	Prix : 5.-/personne (bus)
	Direction le plus beau marché de Noël de Suisse. RDV à 14h00 depuis le parking communal (trajet en bus). Prévoir des sous pour une collation sur place. Places limitées			
<b>21.12</b>	15h00 - 18h00	Atelier bricolage	Salle paroissiale	Prix : 2.-/personne
	Laisse libre court à ton imagination, et viens décorer des bocaux pour Noël. Vous pourrez emporter vos créations à la maison.			
<b>28.12</b>	18h00 - 21h00	Tournoi Baby-foot	Salle paroissiale	Prix : 1.-/personne
	Inscriptions des équipes sur place (2 personnes par équipe). Repas : Fajitas pour la mi-temps			
<b>28.12</b>	15h00 - 19h00	Accueil libre	Salle paroissiale	Entrée libre, gratuit
	Canapés, baby-foot, ambiance musicale et jeux. Le programme se fera avec les personnes présentes, en fonction de vos envies.			
<b>29.12</b>	14h00 - 19h00	Sortée patino	Smart Ice Sion	Prix : 4.-/personne (bus)
	RDV à 14h00 à l'arrêt de bus de la Poste. Prévoir des sous pour une collation sur place. Mettre des habits chauds.			
<b>30.12</b>	15h00 - 18h00	Accueil libre	Salle paroissiale	Entrée libre, gratuit
	Canapés, baby-foot, ambiance musicale et jeux. Le programme se fera avec les personnes présentes, en fonction de vos envies.			
<b>30.12</b>	18h00 - 21h00	Soirée fin d'année	Salle paroissiale	Entrée libre, gratuit
	Pour la dernière soirée de l'année, venez partager un moment tous ensemble à la salle paroissiale. Musique, snack et jeux variés.			

# CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE, UAPE ET NURSERIE AU CENTRE DU VILLAGE

par le bureau Savioz-Fabrizzi Architectes à Sion

La construction des deux bâtiments destinés à la petite enfance se place dans le cadre du projet de densification du centre du village de Vétroz. Ils forment avec la nouvelle Place des Vignerons un espace public ambivalent qui s'intègre au tissu du vieux village actuel. Ce nouvel aménagement piéton permet de définir un lieu à la fois dynamique et fonctionnel au cœur du bourg. Dans une pensée plus globale, le projet redéfinit le fonctionnement du centre historique de Vétroz en offrant la possibilité d'un cheminement alternatif pour relier la route cantonale à la Place de l'Église.

Les deux volumes implantés dans la déclivité naturelle du site abritent chacun trois niveaux. Le premier bâtiment au nord accueille le programme de la crèche sur tous ses étages, alors que celui adjacent à la Ruelle du Collège héberge les structures de l'UAPE sur les deux premiers niveaux et les locaux de la nurserie au dernier étage.

La transformation du centre du village est passée par une réflexion sur la position que doivent tenir les nouvelles constructions en rapport avec leur environnement direct. Les volumes doivent affirmer leur identité d'édifice public au service de la commune et de ses habitants tout en conservant une intégration harmonieuse avec le contexte des constructions vernaculaires voisines.

Un bardage de laiton dont l'alliage est majoritairement composé de cuivre a été utilisé. Ce matériau ayant la propriété de se patiner avec le temps, va se couvrir, en quelque temps, d'une teinte brunâtre proche de l'apparence du bois brûlé au soleil très présente dans le tissu des anciennes constructions environnantes. C'est seulement en seconde lecture que les deux édifices vont exprimer leur identité de bâtiment public. Le calepinage variable du bardage de laiton et les positions irrégulières des ouvertures en façade offrent une présence à la nouvelle crèche, nurserie et UAPE de Vétroz.

À l'image d'une pièce de métal pliée, les façades principales et la toiture sont traitées de manière uniforme et forment une surface unitaire dans laquelle se fondent et disparaissent les éléments de la construction traditionnelle tels que les avant-toits ou les chéneaux. Dans ce même ordre d'idée, les lignes verticales du calepinage se prolongent de manière continue entre les façades qu'elles traversent.

Les fenêtres sont les seuls éléments qui viennent déranger l'unité des surfaces en laiton. De l'extérieur, rien n'indique la disposition des différents étages et la répartition irrégulière des ouvertures empêche la lecture de l'agencement des espaces intérieurs. En rendant le rapport à l'échelle humaine incertain avec des fenêtres qui paraissent démesurées, les deux volumes perdent une apparente monumentalité qu'ils avaient gagnée en raison de leurs proportions et de leur hauteur.

Tranchant avec l'image unitaire des surfaces en laiton, les façades des pignons ainsi que les murs qui délimitent et organisent l'espace public sont en béton teinté en beige et gratté. Cette matérialité minérale et sa couleur se lient avec les façades crépies des constructions les plus proches.



Dans une réflexion similaire concernant l'espace public, un enrobé coloré d'une teinte semblable à celle utilisée dans le béton des façades des pignons a été employé pour couvrir toute la surface du site. De cette manière, les nouvelles constructions et l'aménagement urbain forment un ensemble indissociable et donnent une identité forte à ce nouvel espace du centre historique du village. Le mobilier urbain destiné aux écoliers se répartit sur l'ensemble de la zone. De la sorte, les enfants ne sont pas confinés à l'espace interstitiel des deux bâtiments, mais s'approprient plus généralement l'environnement construit.



Les espaces intérieurs reflètent les formes archétypales des volumes. Ils se développent ouvertement sur toute la longueur disponible et viennent se heurter aux murs des façades pignons. Aux étages supérieurs, les pentes asymétriques de la toiture impriment leur caractère aux espaces intérieurs et lient de façon indissociable l'intérieur et l'extérieur. La forme des espaces fait preuve d'une certaine immédiateté qui résonne avec la brutalité des bétons apparents des murs pignons intérieurs et des plafonds. L'image de l'abri élémentaire, la forme la plus intuitive de couverture protectrice s'impose. Le résultat recherché tend à exprimer la simplicité et la force des volumes, des lignes et de la matérialité.

Les espaces techniques et de service, réduit au minimum, prennent place dans les murs sur les côtés de l'espace central. Leur grande épaisseur retranscrit spatialement leur fonction. Ces bandes latérales sont des masses denses de matérialité et de couleur différente qui renforce la présence et l'importance du vide central. Les ouvertures en façades percent ces corps compacts d'éléments utilitaires et forment des niches à différentes hauteurs que les enfants peuvent expérimenter librement.

Tout en restant continues, les longues surfaces centrales sont séquencées à l'aide de meubles bas placés perpendiculairement à la longueur. De cette manière, la perception d'un espace unitaire est conservée tout en permettant de définir des intervalles adaptés aux diverses activités de la journée. Les meubles sont de couleur claire. Ils se fondent avec les bétons apparents réalisés avec du ciment blanc présents au plafond et sur les murs pignons. Dans le même ordre d'idée, les sols sont exécutés en polyuréthane de la même teinte claire que les bétons. Ces sols sont souples, sécuritaires et offre un certain confort aux enfants.



La matérialité des bandes latérales de service se confronte avec la teinte claire et uniforme des espaces centraux. L'intention est d'offrir une matérialité chaude et soyeuse qui contraste fortement avec les surfaces en béton blanc. Elle travaille à renforcer la distinction évidente entre l'espace central et ces bandes de service. Ces faces latérales sont composées de noyer satiné dont l'essence a la caractéristique de comporter des différences importantes entre les couleurs de l'aubier et du bois de cœur. Le résultat donne des surfaces étonnantes dont le veinage similaire à des tigrures joue un rôle ludique chez les enfants. Travaillant en parallèle de ces faces boisées, le mobilier amovible arbore un camaïeu d'orange apportant lui aussi une chaleur et une diversité souhaitées dans la composition générale des espaces.

*Pour la «Commission des constructions»  
Michel Huser, président et Nicolas Berner, chef technique*

# TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Fin 2014, la Municipalité de Vétroz a décidé de réaliser un terrain synthétique, afin de répondre aux besoins de la jeunesse. Les travaux ont été réalisés cet été, et à ce jour le terrain synthétique des Plantys, c'est :



- 1'500m<sup>3</sup> de terrassement
- 7'420m<sup>2</sup> de gazon synthétique
- 6'400m<sup>2</sup> de surface de jeu
- 352m de barrières
- 4 buts rétractables
- 2 pare-ballons
- 2 abris joueurs
- 8 arroseurs
- 6 mâts de 16m
- 12 projecteurs de 2000W

### Marquages du terrain :

- ⇒ 1<sup>ère</sup> ligne en blanc 100x64m
- ⇒ 1x Junior en bleu 64x46.50m
- ⇒ 2x Junior en bleu 46,50x32m

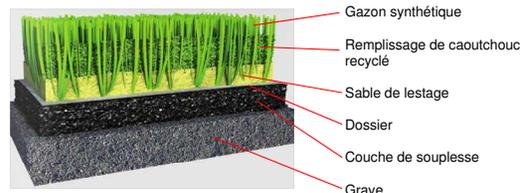
Les équipements du terrain ont été renouvelés lors des travaux de réfection. Pas seulement le pare-ballon mais aussi les buts, qui offrent un gain d'espace une fois rabattus. Les abris des joueurs ont, eux aussi, fait peau neuve et sont homologués.



En marge de ces infrastructures, plusieurs travaux ont été entrepris, notamment la réfection des places de parking du stade et l'aménagement d'un passage libre afin d'améliorer la sécurisation des promeneurs et écoliers. L'Ecopoint des Plantys a également été transformé, avec l'installation de nouveaux Moloks, qui le rend plus propre et accessible pour les riverains.

### Règles d'utilisation :

- Interdiction de jeter des chewing-gums sur le terrain.
- Interdiction de consommer des boissons et nourritures sur le terrain.
- Interdiction d'utiliser des chaussures sales sur le terrain.
- Interdiction d'utiliser des crampons métalliques ou des chaussures à pointes d'athlétisme.
- Le terrain synthétique est une zone « non-fumeur ».



Pour la «Commission des travaux»

André Fontannaz, président et Nicolas Berner, chef technique

# CIRCULATION ROUTIÈRE

## Petit rappel de quelques règles



Les bandes longitudinales sont considérées comme les trottoirs.

Les bandes longitudinales pour piétons marquées sur la chaussée ne peuvent être empruntées par les véhicules que si la circulation des piétons ne s'en trouve pas entravée. (Art 41, al.3 de l'OCR)

Pour la Police Municipale  
Sgt Claude Schöpfer, agent de police



# FAVORISER LES HAIES D'ARBUSTES INDIGÈNES

Dans notre commune, beaucoup de villas ou d'immeubles sont entourés de haies. Malheureusement on constate souvent que ces haies sont stériles au point de vue de la biodiversité (par exemple thuyas et lauriers) alors qu'on pourrait facilement allier l'utile à l'agréable en plantant des espèces indigènes. Les espèces indigènes ont d'innombrables avantages : elles sont résistantes aux maladies, en phase avec la nature, elles changent au grès des saisons et servent d'abris et de nourritures à une grande quantité d'oiseaux et autres insectes ou petits mammifères. En diversifiant les espèces, on rompt avec la monotonie et les différentes teintes apporteront une touche multicolore à vos alentours.



La commune de Vétroz a décidé de promouvoir la biodiversité en sensibilisant la population en mettant à disposition du public des informations complètes sur les essences à privilégier, et en mentionnant les caractéristiques de chacune. Ces informations seront remises sur demande au guichet du service technique.

*Pour la Commission de l'environnement  
Olivier Cottagnoud, président*

## LA NATURE CHERCHE DES BÉNÉVOLES

Dans le cadre d'un projet de renaturation, la municipalité de Vétroz va collaborer avec le WWF afin d'améliorer la biodiversité sur le secteur du Botza.

Il s'agit de différentes mesures de conciliation du public avec les valeurs naturelles fragiles du bois du Botza, ainsi que de travaux destinés à accueillir une faune et une flore liée aux milieux pionniers secs et temporairement humides dans différents projets environnementaux.

Il est désormais temps de consolider et pérenniser ces mesures. Pour ce faire, nous faisons un appel aux bénévoles vétrozains. La phase d'entretien, réalisée de manière conviviale et accompagnée d'un biologiste, va démarrer à raison de 1, 2 ou 3 jours de travail sur place entre les mois de février et avril prochain, selon vos disponibilités.

Concrètement, il s'agira de mieux comprendre les enjeux de ces travaux en termes de biodiversité et de renaturation, et d'accompagner activement le triage forestier en participant aux travaux de terrain.

Toute personne aimant la nature et souhaitant œuvrer à son maintien peut s'inscrire ou demander des informations à l'adresse mail : [olivier.cottagnoud@vetroz.ch](mailto:olivier.cottagnoud@vetroz.ch) ou par téléphone au 079.202.78.38

*Pour la Commission de l'environnement  
Olivier Cottagnoud, président*



## ECOLES

### Plan de scolarité 2016-2017

Début des cours : jeudi 18 août 2016 le matin  
 Fin des cours : mercredi 23 juin 2017 le soir  
 Jours effectifs de classe : 167

Congés hebdomadaires :  
 samedi toute la journée  
 primaires : mercredi après-midi  
 enfantines : mercredi toute la journée



© Studio Bonnardot

#### Automne

début des congés : vendredi 21 octobre 2016 le soir  
 reprise des cours : lundi 7 novembre 2016 le matin

#### Immaculée conception

jeudi 8 décembre 2016

#### Noël

début des congés : vendredi 23 décembre 2016 le soir  
 reprise des cours : lundi 9 janvier 2017 le matin

#### Carnaval

début des congés : vendredi 24 février 2017 le soir  
 reprise des cours : lundi 6 mars 2017 le matin

#### Pâques

début des congés : jeudi 13 avril 2017 le soir  
 reprise des cours : lundi 24 avril 2017 le matin

#### Ascension

début des congés : mercredi 24 mai 2017 à midi  
 reprise des cours : lundi 29 mai 2017 le matin

#### Pentecôte

lundi 5 juin 2017

#### Fête Dieu

Jeudi 15 juin 2017

## AGENDA DES MANIFESTATIONS -1<sup>er</sup> semestre 2016

#### JANVIER 2016

3 Messe à l'hôpital - Choeur-mixte  
 3 Loto des rois  
 10 Loto CAV  
 31 Loto du Choeur mixte - salle paroissiale

#### FEVRIER 2016

5 Carnaval des écoles  
 7 Loto du Ski Club  
 13-14 Championnat suisse des tests -VAG

#### MARS 2016

1 Assemblée générale Amicale Beaumont  
 12 Concert Fanfare Union à Bresse  
 12 Samedi musical du Choeur mixte  
 18 Concert Fanfare Concordia à Bresse  
 25-26 Montée vers Pâques - Scouts  
 26 mars- 2 avril Camp de Pâques du CAV - Lavandou

#### AVRIL 2016

9 Concert Choeur-mixte  
 9 Vente-échange APEV - Ecole des Plantys  
 22-24 Champ. national des solistes et quatuors

#### MAI 2016

1er Festival des chorales du centre  
 4-7 Camps 10-14 ans CAV - Ovronnaz  
 5 Ascension - communions  
 6-7 Camp des jeunes CAV - Vétroz  
 6-8 Festival des Fanfares FFLRC à Vétroz  
 15 Festival des Fanfares FFDC à Conthey  
 21-22 Festival de l'ATFVR à Sierre - Tambours  
 26 Fête Dieu

#### JUIN 2016

3-5 Vétroz accueille Beaumont  
 à déterminer TGV spectacle des enfants  
 à déterminer Sortie chorale Choeur-mixte  
 18 Fête fédérale de musique - Montreux



© Studio Bonnardot

# PROMOTIONS CIVIQUES 2015

## Salle paroissiale vendredi 16 octobre 2015

En 2015, 67 jeunes vétrozains ont atteint leur majorité civique. Comme chaque année, la Municipalité a organisé une réception à leur intention en compagnie des autorités politiques et judiciaires communales. Tous se sont vu remettre un souvenir de cet événement avant de partager un moment convivial autour d'un repas.



© Studio Bonnardot



© Studio Bonnardot

Aymon Mégane  
 Bajrami Vanesa  
 Bekiroska Merita  
 Bienz Jeremy  
 Biselx David  
 Borloz Margaux  
 Bosca Audrey  
 Burnier Audrey  
 Carron Sophie  
 Claivoz Nikita  
 Constantin Laurent-Emmanuel  
 Cotter Noémie  
 Currit Arnaud  
 Dasek Joiakim  
 Favre Emilie  
 Favre Jérémie  
 Ferreira da Silva Dany

Fournier Antoine  
 Fournier Gaël  
 Germanier Anne  
 Gillioz Arnaud  
 Glassey Hélène  
 Ischer Samantha  
 Jacot Coline  
 Joris Mélanie  
 Joris Sandrine  
 Knorr Ribeiro Aurélie Anaïs  
 Mabillard Adrien  
 Mabillard Joyce  
 Martignoni Thomas  
 Masseraz Céline  
 Mauron Mandy  
 Maxhunaj Blendi  
 Maye Marine

Moix Benjamin  
 Monnet Joytika Cristina  
 Moubtakir Sami  
 Münger Damien  
 Mustafoska Meulana  
 Negash Rebeca  
 Nones Roan  
 Oggier Laurane  
 Palazzo Céline  
 Papilloud Guillaume  
 Papilloud Sophie  
 Papilloud Valentin  
 Parvex Elisa  
 Pascale Mathias  
 Petter Fanny  
 Pillet Céline  
 Posse Cédric

Pousaz Cédric  
 Proz Cédric  
 Rey Célia  
 Roh Solène  
 Santoro Julien  
 Sauthier Lucien  
 Schmidhäusler Valentin  
 Schmidt Fabien  
 Schöpfer Océane  
 Seppey Sherine  
 Sierra Fanny  
 Teixeira Cardoso Nuno Miguel  
 Thamarachelvan Jathavan  
 Udrisard Louanne  
 Ziltener Léa  
 Zoppi Matteo



© Studio Bonnardot

Concert de Noël - Mérites sportifs et culturels 2015

## MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS CONCERT DE NOËL

Lors du concert de Noël de nos deux fanfares La Concordia et l'Union du 19 décembre dernier, le Conseil Municipal a eu le plaisir de remettre les traditionnels mérites sportifs et culturels récompensant cette année les athlètes et virtuoses suivants :

- Mérite sportif collectif à la l'équipe Junior A du FC Vétroz pour son titre de Champion Valaisan
- Mérite sportif individuel à Kevin Pacios pour son titre de Champion Valaisan U18 du lancer du marteau
- Mérite culturel individuel à Romain Boulnoix pour ses 3 titres consécutifs de Champion Suisse cadet euphonium

Ce fut une soirée pleine de chaleur, de partage et de reconnaissance. L'assistance a fait un accueil géné-



© Studio Bonnardot

© Studio Bonnardot

reux à la collecte en faveur de Proparis Valais. Un merci particulier à nos deux fanfares, mais également à vous public, qui êtes venus nombreux.

A l'année prochaine.

*Pour la Commission Sports et Culture  
Véronique Papilloud, Présidente*

## TRANSITION DANS LA CONTINUITÉ

Un changement à la tête des travaux publics ne signifie pas le rangement des dossiers dans les oubliettes comme on tente de le faire croire à travers un papier porteur d'un message d'espoir !

En effet, la Commune de Vétroz n'échappe pas non plus aux restrictions budgétaires. Malgré cela, de gros investissements ont été consentis pour nos écoles, les structures de la petite enfance, les installations sportives sans oublier l'environnement avec le PGEE et la STEP.

Le Conseil communal a toujours suivi une politique d'entretien et de rénovation du réseau routier basé sur un planning établi et mis à jour depuis plus de 20 ans. D'ailleurs, ce n'est pas M. Papilloud, aujourd'hui heureux retraité, qui nous contredira. C'était son bébé en

quelque sorte et il gardait à jour l'inventaire des routes communales.

Cet inventaire n'a jamais été publié car parfois il doit être adapté suivant le budget accepté par le Conseil Général ou suivant l'état de détérioration plus avancé d'un autre tronçon de route. Mais chacun peut consulter les comptes de la Commune et remonter dans le temps pour vérifier que chaque année, un montant d'environ Frs 500'000.—est consacré aux routes communales.

Et s'il fallait suivre aveuglément certaines recommandations populistes, on devrait rapidement modifier le coefficient d'impôts et le taux d'indexation.

Michel Huser, vice-président

## LES CONSTRUCTIONS

La commission de refonte du règlement communal des constructions a fourni un excellent travail en collaboration avec le Service technique communal et la Commission communale des constructions.

Des priorités ont été retenues comme la question des places de parc à créer lors de nouvelles constructions ainsi que la réglementation des portails aux abords des propriétés.

La refonte totale du règlement devra par contre attendre 2017 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi et la mise en place du plan directeur cantonal. L'année 2016 permettra à la commission de poursuivre son travail et de proposer une nouvelle version du règlement qui soit adaptée aux modifications légales et réponde aux besoins de notre Commune.

J'en profite aussi pour vous rappeler que la Commune, dans le dossier du centre culturel turc, a suivi la procédure légale et que l'Etat du Valais a confirmé en tous

points le bien-fondé de la démarche.

Je me plais à relever ici que la Colonie turque en question est une colonie parfaitement intégrée et qui n'a causé aucun problème à ce jour. Ces personnes sont arrivées en 1972 à Ardon et ont fait les beaux jours de l'entreprise FASA SA, à Ardon. Il n'avait jamais été question d'ouvrir à Vétroz un lieu de prières, très vite nommé mosquée ! La démarche était claire, le comité souhaitait pouvoir ouvrir un centre culturel turc permettant de se retrouver et de faire revivre ou découvrir les racines de leurs origines, touchant ainsi à la culture, à la découverte de leurs traditions et au partage. Un droit légitime qui correspond tout simplement à une liberté d'expression.

Aujourd'hui, le centre est ouvert et les conditions d'exploitation sont observées n'apportant aucune nuisance.

*Pour la Commission des constructions  
Michel Huser, président*

## CONSEIL GÉNÉRAL

Chères/Chers habitant-e-s de Vétroz,

Je souhaite vous communiquer quelques informations sur trois dossiers qui ont animé le Conseil général lors du dernier semestre : les constructions, le budget 2016 et les rapports avec la Bourgeoisie.

Depuis l'été, une commission législative a travaillé d'arrache-pied sur la révision du règlement des constructions. Cependant, le Conseil général a dû se résoudre à suspendre le processus de révision, lui préférant deux ajustements au niveau des portails en limite de propriété et des places de parc. En effet, il a jugé plus sage de connaître d'abord la teneur des nouvelles législations en matière d'aménagement du territoire et de constructions attendues pour l'année 2017. Dans l'intervalle, le Conseil municipal est requis de poursuivre la réflexion sur le contenu de notre futur règlement.

En outre, suite à l'entrée en vigueur du Règlement communal d'organisation adopté par le peuple en juin dernier, le Conseil général a voté pour la première fois le budget rubrique par rubrique, avec la possibilité de déposer des amendements, c'est-à-dire de proposer des modifications. Le débat a été particulièrement animé concernant l'investissement sur le réseau routier. L'achat de parcelles dans la zone artisanale pour un montant de CHF 189'000.- a finalement été accepté. Par contre, la réalisation de la route prévue sur ces parcelles, budgétisée à CHF 420'00.-, est reportée. En lieu et place, un montant de CHF 445'000.- a été alloué

de justesse pour la réfection de la Rue de Champmarais, suite à un vote que j'ai dû départager, estimant que la réfection des routes communales est prioritaire. Au final, c'est un budget équilibré qui a été retenu et accepté à la quasi-unanimité du Conseil général.

Enfin, le Conseil général se prononcera le 18 janvier 2016 sur le cautionnement de la Commune en faveur de la Bourgeoisie, laquelle doit renouveler ses emprunts en lien avec le Relais du Valais. Sur la table depuis plus d'un an suite aux multiples interventions du groupe libéral-radical, ce dossier complexe est en passe d'être résolu. En effet, la décision de cautionnement telle que proposée par le Conseil municipal instaure le régime de la transparence à l'égard du Conseil général et le principe d'un décompte des éventuels apports financiers de la Commune. Selon toute vraisemblance, elle devrait trouver un écho favorable auprès du Conseil général, ce qui préserverait tant les intérêts de la Commune que ceux de la Bourgeoisie.

Pour conclure, j'aimerais à mon tour vous adresser mes vœux de bonheur et de réussite pour l'an 2016, une année qui s'annonce riche du côté politique. Pour notre part, au Conseil général, nous nous attellerons, au cours du premier semestre, à la révision du règlement sur l'eau potable et à celle du règlement sur les déchets.

*Pour le Conseil général  
Nicolas Huser, président*

# EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

## Personnel communal

- Décide l'engagement de Mme Claudine Roh en qualité de dame de nettoyage suite à la mise au concours résultant de la construction des nouveaux bâtiments pour la petite enfance.
- Suite à la mise au concours décidée afin de renforcer le service du Contrôle des habitants, décide l'engagement de Mme Véronique Gillioz comme collaboratrice administrative à temps partiel.

## Finances communales

- Approuve le budget 2016.

## Travaux publics

- Valide la convention relative à l'entretien des routes limitrophes entre les communes de Conthey et de Vétroz.
- Dans le cadre du projet « AggloSion », décide du lancement d'un concours d'idée pour la route cantonale T9 en 2016.
- En lien avec la correction du torrent Moulin-Fontaine dans la zone « vieux-village », adjuge les travaux suivants : génie civil à l'entreprise Evéquo SA, remplacement de la conduite d'eau potable à l'entreprise Charly Gaillard et Fils SA, barrières métalliques à l'entreprise Kesmon Meccanica SA, éclairage public à l'ESR.
- Prend note que des subventions d'un montant total d'environ Fr. 70'000.-- ont été octroyées par le Canton et la Confédération suite aux intempéries de l'été 2014.
- Attribue les travaux de curage des canaux du Levant et du Milieu (passages sous la voie CFF et l'auto-route) à l'entreprise Moren Frères SA.
- Adjuge les travaux d'abaissement du lit de la Lizerne sous le pont CFF à l'entreprise Atra SA.
- Valide l'offre du bureau BEG SA relative à l'homologation des cartes des dangers pour les falaises de Balavaud.

## Constructions

- Prend note de la mise en veille du projet de modification du Règlement communal des constructions au vu du prochain changement de la législation cantonale.
- En lien avec les travaux de construction de la place des Vignerons, procède à l'adjudication des fenêtres et portes à l'entreprise Tschopp-Zwissig SA, et à celle des ouvrages métalliques à l'entreprise Sacco SA.

## Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Prend connaissance de la fréquentation des structures de la petite enfance pour l'année 2015-2016, à savoir 81 enfants à la crèche, 28 à la nurserie et 109 à l'UAPE.
- Prend note de la modification de l'horaire des transports scolaires suite à l'inscription de 76 élèves pour la période hivernale.

## Demandes et divers

- Prend connaissance de l'augmentation de Fr. 4.-- par jour des tarifs du Foyer Haut-de-Cry dès 2016.
- Valide le règlement « Vétroz Grands Crus » et le soumet pour homologation au Conseil d'Etat.
- Prend note de l'homologation par le Conseil d'Etat du Règlement communal d'organisation.
- Décide de l'attribution des mérites sportifs et culturels 2015 aux personnes et groupes suivants : le mérite sportif individuel à Kevin Pacios, le mérite sportif collectif au FC Vétroz juniors A, et le mérite culturel individuel à Romain Boulnoix.
- Prend une position de principe favorable à l'instauration d'une taxe au sac, sous réserve de l'approbation du Conseil général.
- Félicite Mmes Lucia Gaudard et Elisa Franze à l'occasion de leur 90 ans.
- Prend connaissance des demandes d'obtention du droit de cité.



# INFORMATIONS OFFICIELLES

## FINANCES COMMUNALES - Budget 2016



© Studio Bonnardot

La Municipalité vous présente ci-dessous le budget 2016, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière le 14 décembre dernier.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 20'002'700.-- (en augmentation de Fr. 1'221'500.-- par rapport au budget 2015) et un total de charges, hors amortissements comptables, de Fr. 16'752'600.-- (en augmentation de Fr. 1'206'600.-- par rapport au budget 2015), dégage une marge d'autofinancement arrêtée à Fr. 3'250'100.--, soit une augmentation de Fr. 14'900.-- par rapport à la projection réalisée lors de l'élaboration du budget 2015.

Après enregistrement d'amortissements ordinaires conséquents du patrimoine administratif (nature 331), soit Fr. 4'851'900.--, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de charges, soit le résultat net, de Fr. 1'601'800.--. La fortune de Fr. 12'668'131.62 au 31.12.2014 atteindra Fr. 9'435'630.62 au 31.12.2016 selon les prévisions budgétaires établies.

Le compte des investissements présentant des dépenses brutes de Fr. 10'018'500.-- couvertes à hauteur de Fr. 2'884'300.-- par des recettes, les investissements nets se montent ainsi à Fr. 7'134'200.--. En faisant toutefois abstraction des investissements à caractère extraordinaire, à savoir la place des Vignerons, le rachat de la part de la commune de Chamoson dans le Collège de Derborence et le chauffage à distance, soit Fr. 3'041'000.--, le montant des investissements nets dits ordinaires s'élève à Fr. 4'093'200.--. Ceci implique que ces derniers seront couverts à hauteur de 79.4 % par la marge d'autofinancement prévisionnelle. L'insuffisance globale de financement, respectivement le recours à du financement de tiers, s'élèvera quant à elle à Fr. 3'884'100.--.

Le budget 2016 est le fruit d'une longue réflexion et a été établi en tenant compte des réelles possibilités financières de la Municipalité. De surcroît seuls les investissements jugés essentiels au bon fonctionnement de celle-ci ont été planifiés.

Budget de fonctionnement 2016	
Centres de charges	Soldes
Administration générale	-1'380'800.00
Sécurité publique	-723'350.00
Enseignement et formation	-5'493'300.00
Culture, loisirs et culte	-880'300.00
Santé	-375'000.00
Prévoyance sociale	-3'324'000.00
Trafic	-2'376'500.00
Protection et aménagement de l'environnement	-459'300.00
Economie publique	214'150.00
Finances et impôts	13'196'600.00
<b>Résultat net 2016</b>	<b>-1'601'800.00</b>
Amortissements	4'851'900.00
<b>Marge d'autofinancement 2016</b>	<b>3'250'100.00</b>

# INFORMATIONS OFFICIELLES

## FINANCES COMMUNALES - Budget 2016 - suite

Budget de fonctionnement 2016 par nature			
Charges		Protuits	
Charges de personnel	4'656'450.00	Impôts	12'256'000.00
Biens et services	3'099'100.00	Patentes et concessions	467'000.00
Intérêts passifs	534'000.00	Revenus de biens	352'000.00
Amortissements financiers	170'000.00	Contributions de tiers	3'902'500.00
Parts et contrib. sans affectation	130'000.00	Parts aux recettes sans affect	1'655'000.00
Participation à des collect. publiques	2'209'000.00	Participations de collectivités	498'800.00
Subventions accordées	5'728'050.00	Subventions acquises	485'400.00
Attributions aux financements spéciaux	114'400.00	Prélèvements s/financ. spéc.	274'400.00
Imputations internes	111'600.00	Imputations internes	111'600.00
<b>Total</b>	<b>16'752'600.00</b>	<b>Total</b>	<b>20'002'700.00</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3'250'100.00</b>		
Amortissements	4'851'900.00		
<b>Résultat net</b>	<b>-1'601'800.00</b>		

### Investissements 2016

Pour plus de lisibilité, seuls les investissements comprenant une dépense et/ou une recette supérieures à Fr. 50'000.-- sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Le montant total des investissements dont la dépense ou la recette n'atteint pas ce moment est indiqué à la dernière ligne du tableau.

Libellé des investissements	Dépenses	Recettes
Place centre du village	2'016'000.00	-
Correction de la Lizerne / abaissement du lit Lot 1	1'780'000.00	1'646'000.00
CO Derborence / rachat part commune de Chamoson	745'000.00	-
Rue de Champmarais	445'000.00	-
Route zone industrielle / génie civil	380'000.00	285'000.00
Transformation locaux du Centre médico-social	340'000.00	-
Vente d'immobilisation	-	300'000.00
Chauffage à distance (1 chaudière)	280'000.00	-
Acquisition parcelle Service du feu (y c. frais d'actes)	205'000.00	92'000.00
Eau potable Route zone industrielle	195'000.00	157'000.00
Réseau CAD public (rue de l'Eglise)	180'000.00	-
Eau potable Rue de l'Eglise et Vignerons	167'000.00	-
Rue du Moulin / génie civil	165'000.00	-
PGEE Rue de Champmarais	160'000.00	-
Torrents ouest / prestations mandataires	155'000.00	132'000.00
Taxes de raccordement eau potable	-	150'000.00
Achat parcelles	132'000.00	-
Rue de l'Eglise / génie civil	130'000.00	-
PGEE zone artisanale	120'000.00	-
Torrent Gueulaz / correction du chenal	110'000.00	-
Acquisition servitude abris PCi privés	108'000.00	-
PGEE Rue de l'Eglise et Vignerons	102'000.00	-
Réfection des murs de vignes (subvention communale 8%)	101'000.00	-

Libellé des investissements	Dépense	Recettes
Barrières torrent Moulin / lot 3	100'000.00	-
Eau potable Rue du Moulin	93'000.00	-
PGEE zone industrielle	93'000.00	-
Participation à la construction des routes cantonales	80'000.00	-
Matériel de corps Service du feu	77'000.00	53'000.00
AggloSion / prestations mandataire: mobilité douce (y c. extension vieux-village)	75'000.00	8'000.00
Remplacement fenêtres rez-de-chaussée bâtiment administratif	70'000.00	-
Eclairage public Avenue de la Gare - Gare d'Ardon	70'000.00	-
Réseau CAD privé (densification)	70'000.00	-
Stand de tir: EU canalisations	65'000.00	-
AggloSion / prestations mandataire (étude T9)	65'000.00	49'000.00
PGEE divers	62'000.00	-
Piste saut en longueur	60'000.00	9'000.00
PGEE Rue du Moulin	60'000.00	-
Achat parcelle	57'000.00	-
Matériel et mobilier scolaire	55'000.00	3'300.00
CO Derborence / rénovation bâtiment et bureaux	50'000.00	-
Eclairage public zone artisanale	50'000.00	-
Pick-up et lame à neige responsable des bâtiments communaux	50'000.00	-
Autres investissements inférieurs à Fr. 50'000.-- (au nombre de 32)	700'500.00	-
<b>Total général</b>	<b>10'018'500.00</b>	<b>2'884'300.00</b>

## PERSONNEL COMMUNAL

### Nominations au sein du personnel communal



Véronique Gillioz

Deux nouvelles personnes sont venues compléter l'effectif communal en cette fin d'année 2015. D'une part Mme Claudine Roh renforce l'équipe de la conciergerie suite à l'agrandissement des structures de la petite enfance, d'autre part Mme Véronique Gillioz rejoint le service du Contrôle des habitants, une aide rendue nécessaire par l'augmentation importante de la population vétrozaine ces dernières années. Toutes deux ont été engagées à un taux d'activité de 50%.

Bienvenue à elles au sein du personnel communal !



Claudine Roh



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch  
www.vetroz.ch

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.